

Compte-rendu de la réunion du 19 juin 2020

Le dix-neuf juin deux mil vingt, les conseillers municipaux, légalement convoqués par Madame le Maire, le onze juin deux mil vingt, se sont réunis pendant la deuxième phase de déconfinement suite à la crise sanitaire du covid 19, dans la salle polyvalente de la commune, à huit clos, à vingt heures, sous la présidence de Mme Catherine BOUILLON, le maire.

Conseillers municipaux présents: Mme Catherine BOUILLON, Mme Régine DELAHAUT, M Marie GORTAIS, M GUERARD Alexandre, M HUBERT Antoine, M LAHURE Thierry, Mme PETITFILS Elodie, Mme SIMON Mélanie, M Denis THIERCELET, M WITHIER Jean-Marie.

Membres absents excusés : M PIERROT Denis, pouvoir donné à Monsieur Denis THIERCELET.

Membre absent non excusé: Néant

Secrétaire de séance :

Conformément aux dispositions de l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales, le conseil municipal a désigné Mme Marie GORTAIS pour assurer les fonctions de secrétaire de séance.

Objet : N1 du 19 juin 2020 : Vote du compte de gestion de la commune

Monsieur WITHIER donne lecture du compte de gestion 2019 de la commune qui laisse apparaître en fonctionnement un montant total des dépenses de 129 857,91 euros pour un montant total des recettes de 245 162,98 euros et en investissement un montant total des dépenses de 269 006,30 euros pour un montant total des recettes de 119 972 euros.

Madame le Maire quitte la salle. Après en avoir délibéré, le conseil municipal vote à l'unanimité le compte de gestion de la commune.

Pour : 10 contre : 0 abstention : 0

Objet : N2 du 19 juin 2020 : Vote du compte de gestion du service des eaux de Murtin et Bogny

Monsieur WITHIER donne lecture du compte de gestion 2019 du service des eaux de Murtin et Bogny qui laisse apparaître en fonctionnement un montant total des dépenses de 37 548,81 euros pour un montant total des recettes de 40 037 euros et en investissement un montant total des dépenses de 3438 euros pour un montant total des recettes de 15 015 euros.

Madame le maire quitte la salle. Après en avoir délibéré, le conseil municipal vote à l'unanimité le compte de gestion de la commune.

Pour : 10 contre : 0 abstention : 0

Objet : N3 du 19 juin 2020 : Vote du compte administratif de la commune

Monsieur WITHIER donne lecture du compte administratif 2019 de la commune qui laisse apparaître un déficit d'investissement de 130 203,29 euros et un excédent de fonctionnement de 335 695,25 euros. Le résultat de clôture de l'exercice 2019 est donc de 205 491,96 euros.

Madame le maire quitte la salle. Le conseil municipal, après en avoir délibéré, vote à l'unanimité le compte administratif 2019 de la commune

Pour : 10 contre : 0 abstention : 0

Objet : N4 du 19 juin 2020 : Vote du compte administratif du service de eaux de Murtin et Bogny

Monsieur WITHIER donne lecture du compte administratif 2019 du service des eaux de Murtin et

Bogny qui laisse apparaître un excédent d'investissement de 49 817 euros et un excédent de fonctionnement de 6 357,59 euros.

Le résultat de clôture de l'exercice 2019 est donc de 6 357,59 euros.

Madame le maire quitte la salle. Le conseil municipal, après en avoir délibéré, vote à l'unanimité le compte administratif 2019 du service des eaux de Murtin et Bogny

Pour : 10 contre : 0 abstention : 0

Objet : N5 du 19 juin 2020 : vote des taux des taxes directes locales pour 2020.

Madame le Maire propose le vote des taux des taxes directes locales. Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de ne pas augmenter le taux des taxes directes locales et vote les taux suivants.

Le résultat est le suivant :

	Année 2019	Année 2020
	Taux de référence	Taux votés
taxe foncière.....	21,61	21,61
taxe foncière (non bâti).....	35,42	35,42

Le conseil municipal laisse au maire, le pouvoir de signer les documents nécessaires.

Pour : 11 contre : 0 abstention : 0

Objet : N6 du 19 juin 2020 : vote des subventions allouées aux associations de droit privé.

Le conseil municipal prend connaissance des demandes de subvention parvenues en mairie.

L'aide à domicile en milieu rural a déposé une demande complète, l'association française des sclérosés en plaques également, le FJEP d'Harcy ainsi que l'union nationale des combattants section de Renwez et environs aussi.

Le conseil municipal décide, après en avoir délibéré, d'accorder 200 euros de subvention pour chacune des associations énumérées précédemment soit :

ADMR d'harcy et ses environs.....	200 euros
Association française des sclérosés en plaques.....	200 euros
Le F.J.E.P d'harcy.....	200 euros
Union nationale des combattants section de Renwez et environs.....	200 euros

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, demande à la ligue contre le cancer et au foyer socio éducatif du collège de Rimogne de compléter leur dossier au plus vite afin de percevoir chacun une subvention d'un montant de 200 euros également pour l'année 2020. Dès la réception des pièces complémentaires et uniquement sous cette condition, les fonds seront versés.

Le conseil municipal laisse au Maire le pouvoir de signer les documents nécessaires.

Pour : 11 contre : 0 abstention : 0

Objet : N7 du 19 juin 2020 : vote d'une subvention pour alimenter le service des eaux de Murtin et Bogny

Le conseil municipal vote une subvention de 25 000 euros au profit du service de l'eau de Murtin et Bogny et nécessaire pour alimenter le service des eaux qui doit prendre en charge des factures importantes d'achat d'eau, engendrées par des fuites, des missions de recherches de fuites ainsi que diverses réparations.

Le conseil municipal laisse au maire le pouvoir de signer les documents nécessaires pour gérer ce dossier.

Pour : 11 contre : 0 abstention : 0

Objet : N8 du 19 juin 2020 : Affectation du résultat 2019 pour la commune

Le conseil municipal, en application de l'article 9 de la loi du 2 mars 1982 et de l'instruction comptable M14, après avoir approuvé le compte administratif qui présente un résultat en clôture 2019, un

excédent de fonctionnement de 183 191,96€.

Considérant que ledit compte administratif fait apparaître un déficit de la section d'investissement s'élevant à 130 203,29 €,

décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Considérant que le besoin de financement à couvrir est de 152 503,29 €

- décide, sur proposition du Maire, d'affecter compte 001, la somme de 0 €

-décide, sur proposition du Maire, d'affecter en couverture du besoin de financement de la section d'investissement au compte 1068 la somme de 152 503,29 €,

-décide, sur proposition du Maire, d'affecter l'excédent de fonctionnement reporté compte 002 soit la somme de 183 191,96€.

Le conseil municipal laisse au Maire le pouvoir de signer les documents nécessaires.

Pour : 11 contre : 0 abstention : 0

Objet : N9 du 19 juin 2020 : Affectation du résultat 2019 pour le service des eaux de Murtin et Bogny

Le conseil municipal, en application de l'article 9 de la loi du 2 mars 1982 et de l'instruction comptable M14, après avoir approuvé le compte administratif qui présente un résultat en clôture 2019, un excédent de fonctionnement de 6 357,59€.

Considérant que ledit compte administratif fait apparaître un déficit de la section d'investissement s'élevant à 0,00 €,

décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Considérant que le besoin de financement à couvrir est de 0,00 €

- décide, sur proposition du Maire, d'affecter compte 001, la somme de 49 817 €

-décide, sur proposition du Maire, d'affecter en couverture du besoin de financement de la section d'investissement au compte 1068 la somme de 0,00 €,

-décide, sur proposition du Maire, d'affecter l'excédent de fonctionnement reporté compte 002 soit la somme de 6 357,59€.

Le conseil municipal laisse au Maire le pouvoir de signer les documents nécessaires.

Pour : 11 contre : 0 abstention : 0

Objet : N10 du 19 juin 2020 : Raccordement au réseau d'eau potable/ Nouveaux projets de raccordement/ Participation demandée aux demandeurs.

Mme le Maire explique qu'elle a reçu en cette année 2020 quatre demandes de raccordement au réseau d'eau potable. La municipalité a fait établir des devis pour les quatre projets. Les montants des devis varient et s'échelonnent entre 1 800 euros à 3 000 euros.

Aussi, Mme le Maire propose à son conseil municipal de demander une participation financière à chaque demandeur et pour chaque raccordement, à hauteur de 1 500 euros, à compter de ce jour.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve la participation financière de chaque demandeur à hauteur de 1500 euros et pour chaque raccordement, à compter de la date de cette réunion, soit le 19 juin 2020.

Le conseil municipal laisse au maire, le pouvoir de signer les documents nécessaires pour le traitement de chaque dossier.

Pour : 11 contre : 0 abstention : 0

Objet : N11 du 19 juin 2020 : Vote du budget de la commune.

Le budget s'équilibre en fonctionnement, en dépenses comme en recettes, à 406 414,96 euros et en investissement, en dépenses comme en recettes, à 318 995 euros.

La section de fonctionnement prévoit une subvention de 25 000 euros au profit du service de l'eau.

Le conseil municipal prend connaissance de l'investissement budgété en 2020. Outre le remboursement de l'emprunt soit 12 824 euros, le budget prend en compte de solde à verser à atelier paysage, bureau chargé des réfections des place soit 611,11 euros, les futurs travaux de réfection de chemins suite au remembrement soit 15 000 euros, les factures à payer pour les enfouissements de réseaux soit un report de 22 300 euros, les travaux prévus au cimetière ainsi qu'à l'église soit 60 000 euros, les travaux de voirie réalisés à Wartigny pour 26 266,11 euros puis les travaux prévus au cimetière ainsi qu'à l'église pour lesquels un montant de 60 000 euros est budgété et enfin l'entretien du pont de bogny près de l'aire de jeux ainsi que de la réfection pour l'aire de jeux soit 8 000 euros de prévus pour ces deux chantiers.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, vote le budget de la commune et laisse au Maire, le pouvoir de signer les documents nécessaires.

Pour : 11 contre : 0 abstention : 0

Objet : N12 du 19 juin 2020 : Vote du budget du service de l'eau

Le budget du service de l'eau s'équilibre, en fonctionnement, en dépenses comme en recettes, à 52 985,54 euros et en investissement, en dépenses comme en recettes, à 68 770 euros. Le service de l'eau percevra une subvention de la commune de 25 000 euros. Les demandes de raccordement au réseau d'eau potable seront prises en compte par le budget, à partir du moment où les demandeurs auront accepté la participation financière.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, vote le budget du service de l'eau et laisse au maire, le pouvoir de signer les documents nécessaires.

Pour : 11 contre : 0 abstention : 0

Objet : N13 du 19 juin 2020 : prime exceptionnelle pour chaque agent mobilisé pendant l'état d'urgence sanitaire

La loi N°2020-473 du 25 avril 2020 de finances rectificatives pour 2020 (article 11) ainsi que le décret N°2020-570 du 14 mai 2020 prévoit et précise le possible versement d'une prime exceptionnelle de 1 000 euros pour les agents du service public, restés mobilisés pendant la crise sanitaire relative au covid19 et faisant face en présentiel ou en télétravail à un surcroît de travail significatif.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'accorder 500 euros à chacun des employés de la commune de Murtin et Bogny, soit un adjoint administratif et un agent des services techniques.

Pour : 11 contre : 0 abstention : 0

Objet : N14 du 19 juin 2020 : Restauration de cinq registres d'état-civil

La municipalité va confier la restauration de cinq registres d'état-civil, des années 1859 à 1912, à l'atelier de reliure Catherine HUBERT de Sedan. En effet, ces registres se délitent très sérieusement. Le montant de la réparation s'élève à 1 310 euros.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, vote la restauration de ces registres d'état-civil et laisse au Maire, le pouvoir de signer les documents nécessaires.

Pour : 11 contre : 0 abstention : 0

Objet : N15 du 19 juin 2020 : Commission communales des impôts directs

Sur demande de la direction départementale des finances publiques des Ardennes, la municipalité a proposé les noms suivants :

M Denis THIERCELET, M Léon DONAY, M Jean-Philippe FEART, Mme Maryline CLARY, M Ghislain TATON, M Nicolas BAILLOT, Mme Simone MASSAU, M Tristan DEGAIE, M Bernard CATRIN, Mme Dominique SOUFFLEUR, M Xavier GORTAIS, M Didier DELMAIRE, M Emmanuel DUMANGE, M Gérard GOSSELIN, M Francis HODY, Mme Marie-Louise NIVELET, Mme Odile PERDREAUX, Mme Raymonde LAHURE, M Franck SOICHET, M Alain TATON, Mme Régine DELAHAUT, Mme Carine CHATRY, M Jean NOIZET, Mme Alice HUBERT.

Divers :

Pour la communication envers les administrés, la commune veut créer une page facebook tout en conservant une communication papier afin que l'information parvienne à tous.

L'organisation de la fête patronale reste incertaine à ce jour.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à minuit

Le secrétaire
Mme GORTAIS

Le Maire
Mme Catherine BOUILLON

Les membres du conseil municipal